

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 16 mars 2015 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

1 - **PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION**

1.1- Assemblée publique de consultation.

Assemblée
publique de
consultation

Le maire présente le projet de règlement suivant:

Projet n° 2014-99-Z : Règlement amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but de modifier le type d'entreposage permis dans le secteur du la rue Pie-XI

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ce projet de règlement et de résolution.

2 - **ORDRE DU JOUR**

2.1- Adoption de
l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

2015-82TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

- 20.3 Adoption du projet de règlement n° 2015-56-PU;
- 20.4 Adoption du projet de règlement n° 2015-6-PAE;
- 20.5 Adoption du projet de règlement de concordance n° 2015-102-Z;
- 20.6 Adoption du premier projet de règlement n° 2015-101-Z;
- 20.11 Avis de motion;
- 20.12 Avis de motion;
- 20.15 Avis de motion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1-
Adoption du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 2
mars 2015

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
 APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

2015-83TM

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux
des 2 et 9 mars
2015 de la
Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 2 et 9 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
 APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

2015-84TM

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 2 et 9 mars 2015 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

5.1-
Nomination au
sein du Comité
d'orientation de la
Station des arts

ATTENDU l'intérêt démontré par les membres du Conseil à faire partie des différents comités de travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
 APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

2015-85TM

ET RÉSOLU :

QUE la résolution n° 2013-440TM soit modifiée afin que la conseillère Josée Perreault soit désignée comme présidente du Comité d'orientation de la Station des arts;

QUE le conseiller Yves Bergeron soit retiré de la liste des membres de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Dépôt de la mise
à jour de la
déclaration des
intérêts
pécuniaires des
membres du
Conseil

La greffière fait rapport qu'elle a reçu une mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un des membres du Conseil, comme prévu par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Plan-projet de
construction au
3501, boul.
Frontenac Ouest

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-011 concernant la propriété située au 3501, boulevard Frontenac Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

2015-86TM

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à construire un nouveau bâtiment qui abritera un centre d'esthétique automobile et dont le revêtement extérieur sera en acier;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
 APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-011 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Plan-projet
d'enseigne au
100, rue Notre-
Dame Est

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-012 concernant la propriété située au 100, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

2015-87TM

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à installer une nouvelle enseigne de type boîtier lumineux;

ATTENDU QUE ce plan-projet ne respecte pas tous les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE le règlement sur les PIIA mentionne que les enseignes doivent être éclairées par réflexion;

ATTENDU l'avis favorable conditionnel du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
 APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-012 soit accepté aux conditions suivantes:

- que l'enseigne soit éclairée par réflexion à l'aide d'un col de cygne;
- que le pourtour de l'enseigne s'harmonise avec le bâtiment (matériaux et couleur);

QU'il soit permis au demandeur d'installer une enseigne sur poteau aux mêmes conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Plan-projet de
démolition au
111, rue Notre-
Dame Est
2015-88TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-013 concernant la propriété située au 111, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à démolir le bâtiment afin d'y aménager une aire de stationnement;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
 APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro **2015-013** soit accepté, à la condition que le promoteur présente à la fois un projet d'aménagement du terrain visé en stationnement et un projet de place d'affaires dans le bâtiment voisin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 -

SOUSSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Acquisition d'un
fourgon tronqué

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un fourgon tronqué de l'année 2014 ou 2015;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2015-89TM

Soumissionnaires	Total
Bisson Chevrolet Buick GMC inc.	24 776 \$
Succès Ford inc.	25 689 \$ (non conforme)

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 2 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à **Bisson Chevrolet Buick GMC inc.**, la fourniture d'un fourgon tronqué neuf de marque Chevrolet, modèle Express CG33803 de l'année 2015 au montant de 24 776 \$, taxes en sus, payable à même le fonds de roulement;

QUE le remboursement de cette dépense soit effectué pendant une période de 5 ans, à compter de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Achat d'un
tracteur à
pelouse neuf à 4
roues motrices

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'achat d'un tracteur à pelouse neuf à 4 roues motrices;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2015-90TM

Soumissionnaires	Prix
Garage Oscar Brochu inc.	30 961,73 \$
Les Équipements Agri-Beauce	34 961,00 \$
Les Produits Turf Care Canada Limitée	38 550,00 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 2 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à **Garage Oscar Brochu inc.**, la fourniture d'un tracteur à pelouse neuf à 4 roues motrices de marque Kubota, modèle F2690 de l'année 2015 au montant de 30 961,73 \$, taxes en sus, le tout payable à même le fonds de roulement;

QUE le remboursement de cette dépense s'effectue pendant une période de 5 ans, à compter de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Octroi du contrat
d'entretien des
tondeuses et
débroussailleuses

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'entretien des tondeuses et débroussailleuses pour l'année 2015;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Offre bonifiée
Moto JMF inc.	9 323 \$

2015-91TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 2 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville de Thetford Mines confie à **Moto JMF inc.**, les travaux d'entretien des tondeuses et débroussailleuses pour la saison 2015 à différents tarifs unitaires selon chaque catégorie d'équipements, pour une somme totale d'environ 9 323 \$, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Octroi du contrat
de traçage de
bandes de
démarcation
routière

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour le traçage de bandes de démarcation routière pour l'année 2015;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Total
Dura-Lignes inc.	0,246 \$ / mètre linéaire

2015-92TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à **Dura-Lignes** le traçage de bandes de démarcation routière pour la saison estivale 2015 au tarif de 0,246 \$/mètre linéaire, incluant le matériel et la main-d'oeuvre, pour une quantité estimée de 220 000 mètres linéaires, le tout pour une dépense totale d'environ 55 000 \$ taxes en sus, payable à même les fonds généraux de l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-
Renouvellement
de l'assurance vie
et invalidité -
pompiers à temps
partiel

2015-93TM

ATTENDU les dispositions de la convention collective des pompiers à temps partiel en regard de l'assurance vie et invalidité;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir au paiement de la prime pour maintenir ladite assurance pour ce groupe de salariés;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville maintienne l'assurance vie et invalidité des pompiers à temps partiel pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} janvier 2016 souscrite auprès de l'assureur SSQ Groupe financier inc. pour une prime annuelle de 1 460,60 \$, taxes incluses;

QUE le coût de ce service soit payable à même les fonds généraux de l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6-
Octroi du contrat
de réfection des
rues Saint-Désiré,
Saint-Charles et
du Lac-Noir

2015-94TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la réfection des rues Saint-Désiré, Saint-Charles et du Lac-Noir;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total
TGC inc.	1 190 530,79 \$
Cité Construction TM inc.	1 226 449,50 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	1 254 809,97 \$
Grondin Excavation inc.	1 323 317,55 \$
Sintra inc.	1 464 155,00 \$
Construction & Pavage Portneuf inc.	1 705 320,00 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à **TGC inc.**, les travaux de réfection des rues Saint-Désiré, Saint-Charles et du Lac-Noir pour un montant de 1 190 530,79 \$, taxes en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 480.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

12 - RESSOURCES HUMAINES

13 - RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1- ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques
Acceptation de la du mois de février 2015;
liste des chèques

2015-95TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 2 525 952,31 \$ pour la période du 1^{er} au 28 février 2015 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - GREFFE

15 - SÛRETÉ MUNICIPALE

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

17 -

TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17.1-
Adoption de la
programmation
des travaux
TECQ 2014-
2018

2015-96TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 2 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville de Thetford Mines approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale au montant de 7 475 522 \$ qui lui a été confirmée dans une lettre datée du 25 août 2014 du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville de Thetford Mines autorise monsieur Daniel Cyr, ingénieur et responsable du Volet génie et environnement, à signer tous les documents en lien avec ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

20 - LÉGISLATION

20.1- Adoption du projet de règlement n° 2015-55-PU

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le **projet** de règlement pour amender le *Règlement n° 147 sur le Plan d'urbanisme* dans le but de créer une aire d'affectation résidentielle de moyenne et forte densité à même une aire d'affectation de faible densité située à l'est de la rue Belvédère soit adopté et que le numéro 2015-55-PU lui soit attribué.

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 20 avril 2015, à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2- Adoption du projet de règlement n° 2015-15-PIIA

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le **projet** de règlement pour amender le Règlement n° 212 sur les P.I.I.A. dans le but d'ajouter des objectifs et des critères d'évaluation s'appliquant aux projets de rénovation dans les zones situées autour du bassin artificiel soit adopté et que le numéro 2015-15-PIIA lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le mardi 7 avril 2015, à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3- Adoption du projet de règlement n° 2015-56-PU

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le **projet** de règlement pour amender le règlement sur le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but d'agrandir la zone d'aménagement prioritaire dans le secteur de la 10^e Rue soit adopté et que le numéro 2015-56-PU lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 20 avril 2015, à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Adoption du
projet de
règlement n°
2015-06-PAE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

2015-100TM

QUE le **projet** de règlement pour amender le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n°227 dans le but de créer de nouveaux critères d'évaluation des demandes dans le secteur de la 10^e Rue soit adopté et que le numéro 2015-6-PAE lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le mardi 7 avril 2015 à 20 h, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Adoption du
projet de
règlement de
concordance n°
2015-102-Z

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

2015-101TM

QUE le **projet** de règlement de concordance pour amender le *Règlement de zonage n° 148* dans le but de créer une nouvelle zone à dominance résidentielle dans le secteur de la rue de la Sapinière soit adopté et que le numéro 2015-102-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 20 avril 2015 à 20 h, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6-
Adoption du
premier projet de
règlement n°
2015-100-Z

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

2015-102TM

QU'un **premier projet** de règlement, pour amender le règlement de zonage n° 148 dans le but de créer 5 nouvelles zones à dominance résidentielle à même les zones 2916L et 2928R, d'y autoriser de nouveaux usages, d'y édicter de nouvelles normes d'implantation, de volumétrie et de choix des matériaux pour les bâtiments et l'aménagement des terrains, de même que de modifier les usages autorisés et d'édicter de nouvelles normes d'implantation de volumétrie et de choix des matériaux pour les bâtiments et l'aménagement des terrains dans la zone 2916L soit adopté et que le numéro 2015-100-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le mardi 7 avril 2015 à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.7-
Adoption du
premier projet de
règlement n°
2015-101-Z

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean-François Delisle
le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le **premier projet** de règlement pour amender le *Règlement de zonage n° 148* dans le but de créer une nouvelle zone commerciale dans le secteur de la 10^e Rue soit adopté et que le numéro 2015-101-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le mardi 7 avril 2015 à 20 h, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.8-
Adoption d'un
second projet de
règlement (projet
n° 2015-99-Z)

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Denise P. Bergeron
le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QU'un **second projet** de règlement relatif au projet d'amendement au *Règlement de zonage n° 148* dans le but de modifier le type d'entreposage permis dans le secteur de la rue Pie-XI soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.9-
Avis de motion
(projet n° 2015-
99-Z)

Le conseiller Jean-François Morissette donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but de modifier le type d'entreposage permis dans le secteur de la rue Pie-XI, le tout conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2015-99-Z.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.10-
Avis de motion
(fermeture de
services pendant
la période
estivale)

La conseillère Hélène Martin donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement modifiant le Règlement n° 247 concernant la fermeture de certains services municipaux durant la période estivale.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.11-
Avis de motion
(projet 2015-15-
PIIA)

Le conseiller Marco Tanguay donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement pour amender le *Règlement n° 212 sur les P.I.I.A.* dans le but d'ajouter des objectifs et des critères d'évaluation s'appliquant aux projets de rénovation dans les zones situées autour du bassin artificiel, le tout conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2015-15-PIIA.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.12-
Avis de motion
(projet 2015-55-
PU)

Le conseiller Yves Bergeron donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement pour amender le *Règlement n° 147 sur le Plan d'urbanisme* dans le but de créer une aire d'affectation résidentielle de moyenne et forte densité à même une aire d'affectation de faible densité située à l'est de la rue Belvédère le tout conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2015-55-PU.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.13-
Avis de motion
(projet 2015-56-
PU)

Le conseiller François Madore donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour amender le Plan d'urbanisme n°147 dans le but d'agrandir la zone d'aménagement prioritaire située dans le secteur de la 10^e Rue, le tout conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2015-56-PU.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.14-
Avis de motion
(projet 2015-6-
PAE)

Le conseiller Daniel Poudrier donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté pour étude et adoption, le projet de règlement pour amender le *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 227* dans le but de créer de nouveaux critères d'évaluation des demandes dans le secteur de la 10^e Rue, le tout conformément aux dispositions du projet numéro 2015-6-PAE.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.15-
Avis de motion
(projet 2015-102-
Z)

La conseillère Josée Perreault donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté pour étude et adoption, le projet de règlement de concordance pour amender le Règlement de zonage n° 148 dans le but de créer une nouvelle zone à dominance résidentielle dans le secteur de la rue de la Sapinière, le tout conformément aux dispositions du projet n° 2015-102-Z.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond à une question posée lors d'une séance précédente.
- Diffusion des séances du Conseil à la télévision

Une période de questions a été tenue. Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Projets de modification règlementaires.
- 2) Programme TECQ.
- 3) Vitesse de la circulation sur le boulevard Frontenac Ouest, secteur Robertsonville.
- 4) Implantation d'une entreprise.
Compteurs intelligents.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 21h04.

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj